



## ! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial elma ultra clean

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

##### Secteur d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

##### Catégories d'utilisation [PC]

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

#### ! Catégories de processus [PROC]

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

#### ! Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

#### Usages déconseillés

##### Remarque

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

#### ! Conditions d'utilisation recommandées

Détergent concentré doux éclaircissant pour bijoux d'or, aussi avec pierres.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant / fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH  
Gottlieb-Daimler-Str. 17, D-78224 Singen (Htwl.)  
Téléphone +49 7731 882-0, Fax +49 7731 882-266  
E-Mail info@elma-ultrasonic.com  
Internet www.elma-ultrasonic.com

#### Service des renseignements

Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg  
(Sprache/Language: D, GB)  
Téléphone +49 761 19240

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et  
catégories des risques

Consignes en  
cas de danger

Méthode de classification



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 04.12.2019

Modifié 04.12.2019 (F) Version 1.9

**elma ultra clean**

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Eye Dam. 1 Skin Sens. 1	H318 H317	Méthode de calcul. Méthode de calcul.

**Consignes en cas de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**! Indications complémentaires**

Méthode de classification pour la corrosion/irritation cutanée: Sur la base des données de contrôle.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**



GHS05



GHS07

**Mot signal**

Danger

**Consignes en cas de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Consignes de sécurité**

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un médecin.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

C10-C13-alkylbenzènesulfonates, sels de sodium, Laurylamine, éthoxylé, morpholine, 3-nitrobenzènesulfonate de sodium, acide oléique monoethanolamide, éthoxylé

**2.3. Autres dangers**

Skin Irrit. 3 H316: Provoque une légère irritation cutanée.  
Acute Tox. 5 (cutanée) H313: Peut être nocif par contact cutané.  
Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.



## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Description

Mélange aqueux d'agents de surface anioniques et non ioniques, solvant, agents complexants, enlevant la couche d'oxide et odeurs.

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
68411-30-3	270-115-0	C10-C13-alkylbenzènesulfonates, sels de sodium	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412
31017-83-1	931-964-9	Laurylamine, éthoxylé	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Acute 1, H400 M=1 / Aquatic Chronic 3, H412
497-19-8	207-838-8	carbonate de sodium	< 5	Eye Irrit. 2, H319
110-91-8	203-815-1	morpholine	5 - 15	Flam. Liq. 3, H226 / Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 3, H311 / Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1A, H314 / Eye Dam. 1, H318
127-68-4	204-857-3	3-nitrobenzènesulfonate de sodium	< 5	Eye Irrit. 2, H319 / Skin Sens. 1, H317
26027-37-2		acide oléique monoethanolamide, éthoxylé	< 5	Skin Corr. 1B, H314 / Eye Dam. 1, H318
68155-07-7	931-329-6	amides, C8-18 (numéros pairs) et C18-insaturé, N,N-bis(hydroxyéthyl)	< 1	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 2, H411

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
68411-30-3	C10-C13-alkylbenzènesulfonates, sels de sodium	01-2119489428-22
31017-83-1	Laurylamine, éthoxylé	Not relevant (polymer).
497-19-8	carbonate de sodium	01-2119485498-19
110-91-8	morpholine	01-2119496057-30
127-68-4	3-nitrobenzènesulfonate de sodium	Not yet available from supplier.
26027-37-2	acide oléique monoethanolamide, éthoxylé	Not relevant (polymer).
68155-07-7	amides, C8-18 (numéros pairs) et C18-insaturé, N,N-bis(hydroxyéthyl)	Not yet available from supplier.

#### Remarques complémentaires

Concentré de nettoyage aqueux pour nettoyage en douceur de bijoux d'or avec et sans ultrasons.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Protéger les secouristes.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.



---

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Traitement médical.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels**

Aucune autre information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Aucune autre information disponible.

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyen d'extinction****Agents d'extinction appropriés**

eau

mousse stable aux alcools

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Oxyde d'azote ( NOx )

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers****Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

**Équipes d'intervention**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Utiliser un équipement de protection individuel.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.



### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

---

## ! RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Éviter la formation d'aérosol.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

#### Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Aucune mesure particulière nécessaire.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

### ! Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.

Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

### ! Stabilité au stockage

Durée de stockage: 3 ans.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### ! Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

voir section 8.



## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2004/37/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
110-91-8	morpholine	8 heures	36	10	
		Court terme	72	20	

### Valeurs de référence DNEL/PNEC

#### DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
110-91-8	morpholine	36 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	
		91 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		1,04 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
497-19-8	carbonate de sodium	10 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	
68411-30-3	C10-C13-alkylbenzènesulfonates, sels de sodium	85 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	

#### PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
110-91-8	morpholine	10 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,163 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
68155-07-7	amides, C8-18 (numéros pairs) et C18-insaturé, N,N-bis(hydroxyéthyl)	830 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,007 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
68411-30-3	C10-C13-alkylbenzènesulfonates, sels de sodium	0,268 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		3,43 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	

### Remarques complémentaires

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit  
protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit  
pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre combiné A-P2

#### Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: Butyl, 0,5mm, >=8h.

#### Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

#### Autres mesures de protection

vêtement de protection léger



#### Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.  
Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

#### Dispositifs techniques appropriés de commande

Ventilation technique en cas d'exposition continue ou à des températures de bain plus élevées.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	jaunâtre - brun	douce

#### Seuil olfactif

morpholine: 0,035 - 0,49 mg/m<sup>3</sup> (0,01 - 0,14 ppm).

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	12	20 °C			
<b>début d'ébullition</b>	>= 100 °C				
<b>Plage de solidification</b>	-5 °C				
<b>Point d'éclair</b>	> 65 °C			DIN EN ISO 13736	N'entretient pas la combustion.
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non applicable				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non applicable				
<b>Température d'inflammation</b>	255 °C				Valeur pour morpholine.
<b>Température d'auto-inflammation</b>					non spontanément inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	1,4 Vol-%				Valeur pour morpholine.
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	15,2 Vol-%				Valeur pour morpholine.
<b>Pression de vapeur</b>	24 - 34 hPa	20 °C			
<b>Densité relative</b>	1,075 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	3				Valeur pour morpholine.
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 04.12.2019

Modifié 04.12.2019 (F) Version 1.9

**elma ultra clean**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	-0,84				Valeur pour morpholine.
<b>Température de décomposition</b>	>= 100 °C				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				
<b>Teneur en solvant</b>	5 - 15 Gew-%				
<b>Vitesse d'évaporation</b> eau: 0,36 (ASTM D3539). morpholine: ~0,61 (ASTM D3539) / 26 (DIN 53170) .					
<b>Propriétés comburantes</b> aucune					
<b>Propriétés explosives</b> aucune					
<b>9.2. Autres informations</b> Aucune autre information significative disponible.					

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Dégagement de chaleur au contact des acides.

Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique au contact des acides forts.

Réagit violemment au contact des agents d'oxydation.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Substances à éviter

Réagit au contact des acides forts.

Réagit au contact des agents d'oxydation.

Réagit au contact de l'acide nitrique.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.



## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	3944 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	> 50 mg/l ()		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	vapeurs
<b>Irritation de la peau</b>	Moyennement irritant	lapin	OCDE 404	
<b>Irritation des yeux</b>	Risque de lésions oculaires graves.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	sensibilisant			

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

#### Danger par aspiration

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

#### Contrôles toxicologiques (informations diverses)

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérigène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

morpholine : DL50(orale, rat): 1050 mg/kg, DL50(cutanée, lapin): ~500 mg/kg, CL50(inhalation, rat, 4h): 8,0 mg/l .

#### Constatations empiriques

dessèche la peau

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 3,0 mg/l		calculé	
<b>Daphnie</b>	CE 50 15,5 mg/l		calculé	
<b>Algues</b>	CE 50 3,2 mg/l		calculé	

### 12.2. Persistance et dégradabilité



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 04.12.2019

Modifié 04.12.2019 (F) Version 1.9

**elma ultra clean**

<b>Dégradabilité physico-chimique</b>	100 %		Neutralisation, mesure de pH.	Propriétés alcaliques sont éliminées à 100%.
<b>Biodégradabilité</b>	> 80 %	diminution du COD (carbone org. dissous)	calculé	Facilement dégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Morpholine: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.

C10-C13-alkylbenzènesulfonates, sels de sodium: L'accumulation significative dans les organismes n'est pas prévue.

carbonate de sodium: Aucune bioaccumulation.

Laurylamine, éthoxylé: non disponible.

3-nitrobenzènesulfonate de sodium: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Pow: -1,29).

acide oléique monoethanolamide, éthoxylé: non disponible.

amides, C8-18 (numéros pairs) et C18-insaturé, N,N-bis(hydroxyéthyl): Compte-tenu du coefficient de répartition octanol/eau, accumulation dans les organismes possible (log Kow >3).

**12.4. Mobilité dans le sol**

C10-C13-alkylbenzènesulfonates, sels de sodium: Faiblement mobile dans le sol.

carbonate de sodium: non disponible.

Laurylamine, éthoxylé: non disponible.

Morpholine: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.

3-nitrobenzènesulfonate de sodium: Adsorption faible sur le sol.

acide oléique monoethanolamide, éthoxylé: non disponible.

amides, C8-18 (numéros pairs) et C18-insaturé, N,N-bis(hydroxyéthyl): Koc: 243, modérément mobile dans le sol.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

**12.6. Autres effets nocifs**

Aucune autre information significative disponible.

**Remarques diverses relatives à l'environnement**

	Valeur	Méthode	Remarque
<b>DCO</b>	ca. 0,53 gO2/g	calculé	
<b>Valeur AOX</b>	D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.		

**Remarques générales**

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Code déchets	Nom du déchet
07 06 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

**Recommandations relatives au produit**

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.

Neutraliser avec de l'acide de vinaigre (60%) ou de l'acide de citron (solide, cristalin) lorsqu'un bain en acier inox est utilisé.

Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.



#### Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

#### Produit de nettoyage recommandé

l'eau.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	aucune		
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non significative		
<b>Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID</b>	Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.		
<b>Transport maritime IMDG</b>	No hazardous material as defined by the prescriptions.		
<b>Transport aérien ICAO/IATA-DGR</b>	No hazardous material as defined by the prescriptions.		

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Autorisations

non significative

##### Limites d'utilisation

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 + 40 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

##### Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.  
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

##### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 9,3 %  
(composants organiques volatils)



---

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.8

### Source des principales informations

Mesures propres.

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.